

**PROCES-VERBAL**  
**De la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 19 janvier 2024 à**  
**18 heures 30 en Mairie**  
Séance n° 01

*Le Maire certifie que :*

- *La convocation a été faite le 15 janvier 2024 et affichée le 15 janvier 2024.*
- *Le procès-verbal est affiché le 26 janvier 2024.*
- *Le nombre des membres en exercice est de :15.*

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Laurence INVERNIZZI, Maire.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs Laurence INVERNIZZI, William WILD, Didier BESSOT, Fabienne DUBESSET, Gilles MICHEL, Nicolas RACLE, Bernard ROGNON, Chantal LECLERC, Sandrine BARNAY, Damien ROLET, Jacqueline BRULEBOIS, Jérémie FLUCHOT, Alain PASTEUR et Jean-Louis TROUTET.

Absent excusé : Monsieur Philippe LEGRAND

Pouvoir : Monsieur Philippe LEGRAND donne pouvoir à Monsieur Damien ROLET

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémie FLUCHOT.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2023,
  - Compte rendu : Commissions Communales
  - Compte-rendu : Commissions et réunions de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.
1. Requalification du Centre Bourg – Marché de travaux,
  2. 1 Requalification du Centre Bourg – Actualisation de la demande de subvention DETR,  
2 Requalification du Centre Bourg – Actualisation de la demande de subvention Amendes de Police,
  3. Requalification du Centre Bourg – Actualisation de la demande de subvention Contrat P@C,
  4. Requalification du Centre Bourg – Demande de subvention Fonds Vert,
  5. Requalification du Centre Bourg – Demande de subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire),
  6. Requalification du Centre Bourg – Actualisation du plan de financement,
  7. Aménagement de places de stationnement vers le cimetière - Marché,
  8. Exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée,
  9. Cimetière – Règlement,
  10. Contrats d'assurance GROUPAMA - Avenant,
  11. Décisions du Maire,
  12. Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Monsieur Jérémie FLUCHOT secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite au Conseil Municipal le procès-verbal du 15 décembre 2023 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

**Séance n°01 – Affaire n°01**

Présents : 14                      Abstention(s) : 0                      Suffrages exprimés : 15    Contre : 0  
 Procuration(s) : 1                      Pour : 15

**OBJET : Requalification du Centre Bourg – Marché de travaux**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 22 octobre 2021, le Conseil Municipal a décidé de confier la Maîtrise d'œuvre relative à la conception et à la réalisation de la requalification du centre Bourg à : SARL JDBE (avec une sous traitance PURE).

Lors de la séance du 7 juillet 2023, le Conseil Municipal a validé le coût prévisionnel de l'opération.

Après consultation des entreprises dans le cas d'une procédure adaptée et analyse des offres le 19 décembre 2023, la proposition de l'entreprise COLAS NORD EST – ZA aux Grands Champs – 25410 DANNEMARIE SUR CRETE est économiquement la plus avantageuse (entreprise la mieux disante).

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le marché.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la passation du marché selon la procédure adaptée avec l'entreprise COLAS NORD EST pour les travaux de requalification du Centre Bourg pour un montant de 379 463.82 € HT, soit 455 356.58 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le marché si et seulement si toutes les formalités relatives aux demandes de subventions le permettent.
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2024.

**Séance n°1 – Affaire n°02-01**

Présents : 14                      Abstention(s) : 0                      Suffrages exprimés : 15    Contre : 0  
 Procuration(s) : 1                      Pour : 15

**OBJET : Requalification du Centre Bourg – Actualisation de la demande de subvention DETR**

Le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 22 septembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour la requalification du Centre Bourg selon les modalités suivantes :

- Travaux de requalification Centre Bourg : estimation 410 000.00 € HT.
- Maîtrise d'œuvre : 28 201.36 € HT.

Opération globale : 438 201.36 € HT  
 438 201.36 € HT X 25 % = 109 550.34 € Aide attendue

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser la demande de subvention au vu du coût réel de l'opération.

- Maîtrise d'œuvre : 28 201.36 € HT
- Travaux : 379 463.82 € HT
- Total 407 665.18 € HT**

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Actualise la demande d'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024 selon les modalités suivantes :
- 407 665.18 € HT X 25 % = 101 916.30 € aide attendue

Commune de VUILLECIN

**Séance n°1 – Affaire n°02-02**

Présents : 14                      Abstention(s) : 0                      Suffrages exprimés : 15    Contre : 0  
 Procuration(s) : 1                      Pour : 15

**OBJET : Requalification du Centre Bourg – Actualisation de la demande de subvention Amendes de Police**

Le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 22 septembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité l'aide du Département au titre des Amendes de police (Fonds d'Etat géré par le Département) pour la requalification du Centre Bourg selon les modalités suivantes : 438 201.36 € HT X 25 % aide attendue plafonnée à 100 000 €.

**Or, c'est la dépense subventionnable (et non pas l'aide) qui est plafonnée à 100 000 €.**

Le Département, par mail du 20 décembre 2023, a communiqué ce montant de la dépense subventionnable et l'aide attendue (100 000 € X 25 % = 25 000 €)

Par ailleurs, le coût réel de l'opération est arrêté à :

- Maîtrise d'œuvre : 28 201.36 € HT
- Travaux :                      379 463.82 € HT

**Total 407 665.18 € HT**

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser la demande de subvention.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Actualise la demande de subvention au Département au titre des amendes de police pour la requalification du Centre Bourg selon les modalités suivantes :

100 000 € X 25 % = 25 000 €.

**Séance n°01 – Affaire n°3**

Présents : 14                      Abstention(s) : 0                      Suffrages exprimés : 15    Contre : 0  
 Procuration(s) : 1                      Pour : 15

**OBJET : Requalification du Centre Bourg – Actualisation de la demande de subvention Contrat P@C**

Le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 22 septembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité l'aide du Département au titre du Contrat P@C pour la requalification du Centre Bourg selon les modalités suivantes : 438 201.36 € HT X 20 % = 87 640.27 € aide attendue.

Il s'avère que le Département, par mail du 20 décembre 2023, a communiqué le montant de la dépense subventionnable et l'aide attendue (307 665.18 € X 30 % = 92 299 €).

Par ailleurs, le coût réel de l'opération est arrêté à :

- Maîtrise d'œuvre : 28 201.36 € HT
- Travaux : 379 463.82 € HT

**Total                      407 665.18 € HT**

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser la demande de subvention.

Commune de VUILLECIN

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Actualise la demande de subvention au Département au titre du Contrat P@C pour la requalification du Centre Bourg selon les modalités suivantes :

$307\,665.18 \text{ €} \times 30 \% = 92\,299.55 \text{ €}$

- Sollicite du Département l'autorisation de débiter l'opération sans attendre la notification de la subvention.

- S'engage à commencer l'opération dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention

#### **Séance n°01 – Affaire n°4**

Présents : 14                      Abstention(s) : 0                      Suffrages exprimés : 15    Contre : 0

Procuration(s) : 1                      Pour : 15

#### **OBJET : Requalification du Centre Bourg – Demande de subvention Fonds Vert**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification du centre Bourg.

Ce projet, selon les services de l'Etat, peut le cas échéant faire l'objet d'une demande d'aide financière au titre du FONDS VERT, auprès de l'Agence de l'Eau :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'investissement et de solliciter le Fonds Vert.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réaliser et de financer l'opération « Requalification du Centre Bourg »

Montant de l'opération :

Travaux de Requalification du Centre Bourg 379 463.82 € HT

Maîtrise d'œuvre : 28 201.36 € HT

Opération globale : 407 665.18 € HT

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'EAU au titre du Fonds Vert 2024 :

Selon les modalités suivantes :  $407\,665.18 \text{ € HT} \times 18 \% = 73\,379.73 \text{ €}$  aide attendue.

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.

- Prend acte qu'il sera possible de commencer les travaux, après réception du certificat de dépôt du dossier de demande à l'Agence de l'EAU.

- Prend acte qu'aucune subvention ne peut être accordée si l'opération connaît un commencement d'exécution (signature d'un marché, bon de commande) avant l'attestation du caractère complet du dossier.

#### **Séance n°01 – Affaire n°5**

Présents : 14                      Abstention(s) : 0                      Suffrages exprimés : 15    Contre : 0

Procuration(s) : 1                      Pour : 15

#### **OBJET : Requalification du Centre Bourg – Demande de subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire),**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification du centre Bourg.

Commune de VUILLECIN

Ce projet, selon les services de l'Etat, peut le cas échéant faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de l'Etat, au titre du FNADT :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'investissement et de solliciter le FNADT.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réaliser et de financer l'opération « Requalification du Centre Bourg »

Montant des travaux :

- Travaux de Requalification du Centre Bourg 379 463.82 € HT
  - Maîtrise d'œuvre : 28 201.36 € HT
  - Opération globale : 407 665.18 € HT
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre du FNADT 2024 :

Selon les modalités suivantes :  $407\,665.18 \text{ € HT} \times 8\% = 32\,613.21 \text{ € aide attendue}$

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.

- Prend acte qu'il sera possible de commencer les travaux, après réception du certificat de dépôt du dossier de demande au FNADT.

- Prend acte qu'aucune subvention ne peut être accordée si l'opération connaît un commencement d'exécution (signature d'un marché, bon de commande) avant l'attestation du caractère complet du dossier.

#### **Séance n°01 – Affaire n°6**

Présents : 14                      Abstention(s) : 0                      Suffrages exprimés : 15    Contre : 0  
 Procuration(s) : 1                Pour : 15

#### **OBJET : Requalification du Centre Bourg – Actualisation du plan de financement**

Le Maire expose que lors de cette séance, le Conseil Municipal a actualisé et/ou formulé les demandes de subventions relatives à l'opération de requalification du Centre Bourg.

Compte tenu de ces délibérations et du coût réel (la signature du marché de travaux est subordonnée à la réalisation complète des formalités relatives aux demandes de subventions FNADT et Fonds vert), il y a lieu de soumettre à l'assemblée un plan de financement actualisé.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu le montant réel de l'opération arrêté a :

Maitrise d'œuvre : 28 201.36 € HT

Travaux : 379 463.82 € HT

**TOTAL : 407 665.18 € HT**

- Vu les délibérations de ce jour,

- Approuve le plan de financement actualisé ci-annexé.



Commune de VUILLECIN

Vu l'article 1383-0 B bis du Code Général des Impôts,

Vu l'article 143 de la loi n° 2023-1322 de finances pour 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas donner suite à cette possibilité d'exonération.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du Code Général des Impôts.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

---

#### **Séance n°01 – Affaire n°9**

##### **OBJET : Cimetière – Règlement**

Le Maire rappelle que par arrêté n°7/1999 avait été établi le règlement du cimetière.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier le règlement.

Après lecture et présentation des différentes dispositions.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de règlement du cimetière.

---

#### **Séance n°01 – Affaire n°10**

Présents : 14                      Abstention(s) : 0                      Suffrages exprimés : 15    Contre : 0  
Procuration(s) : 1              Pour : 15

##### **OBJET : Contrat d'assurance GROUPAMA - Avenant**

Le Maire rappelle que par décision du 28 mars 2022 un contrat et son annexe a été validé avec GROUPAMA (VILLASSUR – Plan d'assurance des Collectivités) concernant la responsabilité générale des communes avec défense des droits et intérêts, protection du patrimoine.

Par courrier GROUPAMA propose un avenant avec une nouvelle date de fin de contrat soit le 31/12/2028.

Le contrat étant résiliable, annuellement, par l'une ou l'autre des parties, au moins 2 mois avant son échéance.

Les autres clauses et conditions du contrat sont inchangées.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant au contrat.
- Autorise le Maire à le signer.

---

#### **Séance n°01 – Affaire n°11**

##### **Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations**

**D18-2023** Est approuvé un avenant au contrat d'assurance et son annexe avec GROUPAMA (VILLASSUR – plan d'assurance des collectivités) n° 1022, concernant la responsabilité générale des communes avec défense des droits et intérêts, protection du patrimoine, pour l'année 2024.

---

**Questions diverses :**

- MARCHES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE (Article 142 du 7 décembre 2020). Action pour l'accélération et simplification de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin de valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT, ont été prorogées jusqu'au **31 décembre 2024**.
- Versement FNGIR : Notification 2024 : La commune va percevoir : 28 541 €.
- COP Régionale recueil des actions commune - Dossier à renseigner et retourner avant le 31 janvier 2024.
- ONF : Depuis décembre 2023, le nouveau garde forestier est absent. De l'intérim sur le poste doit être mis en place.
- Formations AMD 25 : Formation budget M57.
- AMR25 : Rencontre avec le Procureur de la République – Mairie de Vercel-Villedieu-le-Camp.
- Journée mondiale des zones humides : La Communauté de Communes Frasne Drugeon et l'EPAGE, coorganisent cette année 2 événements sur la thématique « Pourquoi la nature nous soigne ? » - Evénements gratuits, ouverts à tous. **Mercredi 7 février 2024** :
  - À 14 heures pour un bain de forêt à Frasne. Places limitées inscriptions obligatoire.
  - Le soir, conférence grand public à la maison du temps libre de Malbuisson à 20 heures. Entrée libre.
- COMMUNIQUE DE PRESSE PREVAL : 2024 Tous au compost ! différents tutoriels sont consultables sur Youtube : Préal Haut-Doubs.

---

*La séance est levée à 20h06*

Le Maire

Laurence INVERNIZZI



Le Secrétaire de séance

Jérémie FLUCHOT



# PLAN DE FINANCEMENT

## Requalification du Centre Bourg

MO		28 201.36	
TRAVAUX		379 463.82	
TOTAL		407 665.18	
		dép subventionnable	Aide attendue
FNADT	8.00%	407 665.18	32 613.21
DETR	25.00%	407 665.18	101 916.30
FONDS VERT	18.00%	407 665.18	73 379.73
AMENDES POL	25.00%	100 000.00	25 000.00
DEP C@P 25	30.00%	307 665.18	92 299.55
			325 208.80

9

